

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET FORMATION-ACTION

Accueillir une formation-action pour co-construire la feuille de route d'inclusion numérique de son territoire

SOMMAIRE :

1. Qui sommes-nous ?
2. Notre mission :
accompagner les territoires dans leurs démarches territoriales d'inclusion numérique
3. L'expérimentation territoriale : de quoi parle-t-on?
4. Déroulé de l'expérimentation territoriale 2022-2023
5. Après l'expérimentation : la capitalisation et l'essaimage
6. Contenu de la formation-action :
 - a. Présentation de la formation-action
 - b. Déroulé de la formation-action
 - c. Calendrier
 - d. Ce qui est attendu du territoire candidat
 - e. Ce qu'apporte la formation-action
 - f. Budget
7. Modalités de candidatures :
 - a. Conditions d'éligibilité
 - b. Comment candidater
8. Contacts utiles

1 - Qui sommes-nous?

> [Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine](#) (PQN-A) est un centre de ressources régional sur le développement territorial. Co-piloté et co-financé par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine, il œuvre dans deux domaines complémentaires, urbain et rural. Il constitue une expérience originale de mise en réseau, d'animation, d'accompagnement, de qualification et d'échanges des acteurs du développement territorial, en particulier les collectivités publiques et territoires de projet.

Depuis 2021, PQN-A a été mandaté par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine pour mener une mission "**Inclusion numérique et territoires**", en partenariat avec le hub pour un numérique inclusif de Nouvelle-Aquitaine, [Hubikoop](#).

> [Hubikoop](#) est le centre de ressources pour un numérique inclusif en Nouvelle-Aquitaine. Impulsé en 2019, dans le cadre de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'objectif du Hub est d'appuyer la structuration et le développement de l'écosystème de la médiation numérique afin d'accompagner les territoires dans la lutte contre la fracture numérique.

L'action du Hub consiste à animer et former l'écosystème de l'inclusion numérique afin de garantir une meilleure coordination des acteurs sur les territoires et de renforcer leurs compétences. L'autre mission du Hub est de faciliter le déploiement des projets d'inclusion numérique sur les territoires en accompagnant les porteurs de projets et acteurs publics territoriaux à développer et structurer leur offre de médiation numérique.

2 - Notre mission : accompagner les territoires dans leurs démarches territoriales sur l'inclusion numérique

L'objectif de notre mission initiale est d'**accompagner les collectivités et acteurs locaux à mener une démarche d'inclusion numérique sur leurs territoires**. Notre but est de contribuer à faciliter la compréhension et la mise en œuvre des politiques publiques dédiées à travers le territoire néo-aquitain. Nous accompagnons les membres du réseau depuis un an à travers plusieurs activités. Tous les mois, nous proposons par exemple des groupes de travail, des tables rondes, des articles, des fiches outils, des retours d'expériences ou encore des lettres d'informations.

En complément de cet accompagnement régional initié en 2021, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont mandaté PQN-A et Hubikoop en 2022 pour proposer un **programme d'expérimentation territoriale**, au service du réseau régional. Il s'agissait d'aller plus loin en modélisant une méthode / un programme permettant aux collectivités de structurer leurs politiques locales dédiées au numérique.

Ce projet a été retenu parmi les lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Outiller la médiation numérique" porté par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale (ANCT). A ce titre, le projet est financé via les fonds du plan de relance, co-financé par l'Union Européenne.

3 - L'expérimentation territoriale : de quoi parle-t-on?

Mené d'avril 2022 à avril 2023, ce programme avait pour objectif d'accompagner **deux collectivités** dans la **construction d'une feuille de route** structurante pour leurs stratégies d'inclusion numérique.

Ce programme était adressé aux **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** (EPCI) à fiscalité propre, ainsi qu'aux opérateurs locaux mandatés par l'EPCI pour mener leur stratégie.

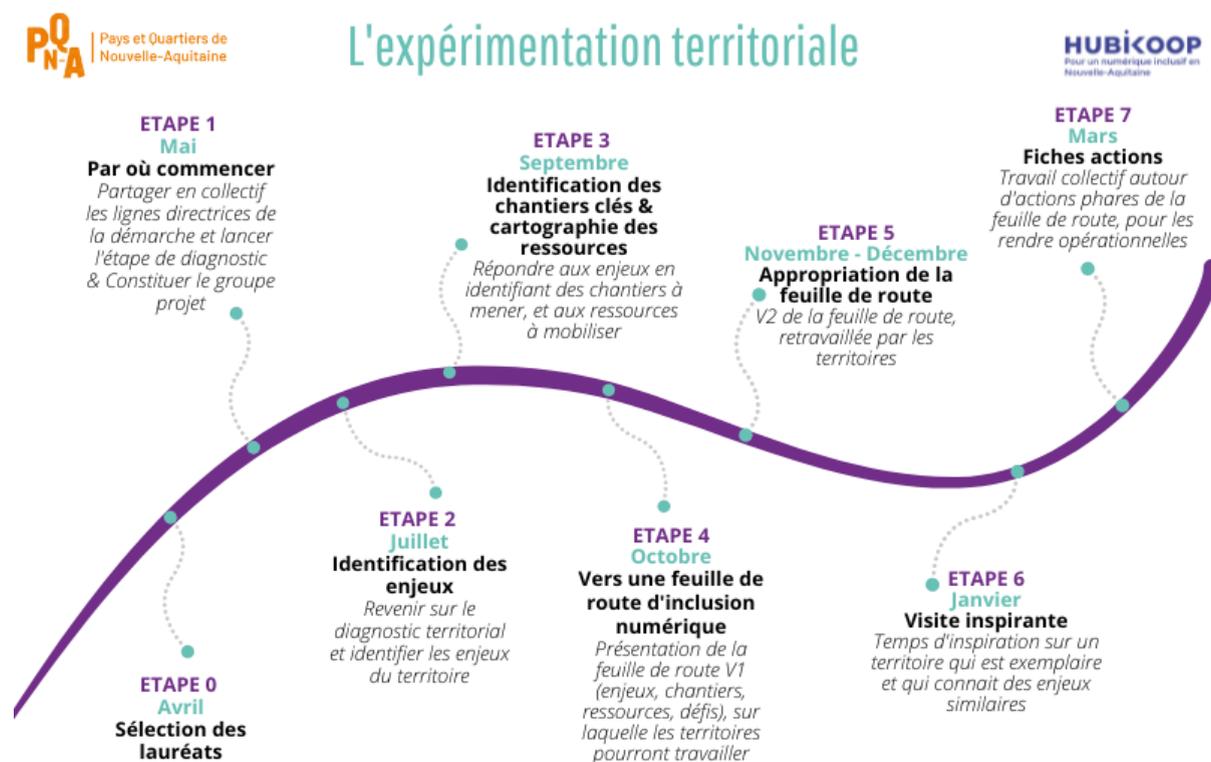
L'objectif de l'expérimentation était de permettre à 2 collectivités de :

1. **bénéficier d'une expertise régionale**, être soutenu, aidé et conseillé tout le long de l'expérimentation ;
2. **structurer les démarches**, identifier les chantiers à conduire et les acteurs clés à réunir, ainsi que les ressources à mettre en synergie pour passer à l'action ;
3. **bénéficier d'une feuille de route** et de permettre aux acteurs du réseau régional animé par PQN-A et Hubikoop de profiter de cette expérimentation conduite.

Partant de cette base, les deux territoires sélectionnés ont testé la méthode que nous leur avons proposée, suivant les modalités suivantes.

4 - Déroulé de l'expérimentation territoriale 2022-2023

Ce programme a été organisé en 7 séances, réparties sur 1 an :



5 - Après l'expérimentation : la capitalisation et l'essaimage

L'expérimentation prendra fin en avril 2023. Afin de partager les outils et bénéfices de l'expérience vécue, nous prévoyons trois formats pour essaïmer la méthode :

- l'intégralité de cet accompagnement sera capitalisé au sein d'un **guide méthodologique**, reprenant les éléments clés de chaque étape, des retours d'expériences, des outils et des contacts ;
- l'expérimentation fera également l'objet d'un **reportage vidéo**, qui partagera la méthode et le chemin parcouru par les collectivités accompagnées ;
- un **module de formation** à la méthode sera organisé, auprès de groupements de candidats intéressés.

C'est ce dernier module qui fait l'objet de notre offre de formation-action.

6 - Le contenu de la formation-action

a. Présentation de la formation-action

L'objectif de la formation-action est de former les collectivités territoriales à la méthode expérimentée en 2022-2023 par PQN-A et Hubikoop (cf 4.), afin qu'elles puissent s'en saisir à leur tour et l'essaïmer.

Pour ce faire, PQN-A et Hubikoop proposent à 3 territoires, désireux d'engager une démarche d'inclusion numérique, d'accueillir cette formation et d'en être le terrain d'exercice. Sur la base des problématiques recensées et des ressources locales existantes, les participants à la formation (entre 15 et 30 personnes) s'exerceront à la méthode proposée par PQN-A et Hubikoop, grâce à différents temps d'échanges et exercices.

L'exemple du territoire "accueillant" sera le "laboratoire" pour élaborer de manière fictive une feuille de route territoriale d'inclusion numérique, pour permettre à tous les participants de comprendre de manière concrète les enjeux de cette démarche et ainsi de pouvoir prendre en main rapidement les outils méthodologiques élaborés par PQN-A et Hubikoop.

b. Le déroulé de la formation-action :

3 sessions de 2 journées de formation seront organisées, sur 3 territoires "accueillants" différents. En support de la formation, un guide méthodologique sera mis à disposition du territoire et des participants, reprenant les éléments clés de la méthode.

Jour 1 - Matin : Par où commencer, comprendre les enjeux de l'inclusion numérique et pourquoi co-construire une feuille de route ?

Jour 1 - Après-midi : Identification des enjeux locaux d'inclusion numérique sur le territoire, croisement avec des données statistiques du territoire

Jour 2 - Matin : Identification des chantiers clés et de l'écosystème de ressources

Jour 2 - Après-midi : Organisation de la gouvernance pour faciliter le passage à l'action

Si possible : visite commentée d'un lieu phare / acteurs référents de l'inclusion numérique sur le territoire (ex: Tiers Lieux, Fablab, etc...).

c. Calendrier

Cette formation-action pourra se dérouler de juillet 2023 à octobre 2023. Les dates seront à fixer notamment avec les territoires accueillants, en fonction de leurs disponibilités.

d. Ce qui est attendu du territoire candidat "accueillant" :

Le territoire candidat s'engage à :

- être intéressé et motivé pour se lancer dans une démarche territoriale d'inclusion numérique ;
- être le "laboratoire" pour expérimenter cette méthode spécifique ;
- mobiliser au moins un élu, un technicien référent, des acteurs clés, porteurs des ambitions liées à l'inclusion numérique sur son territoire, afin qu'ils suivent, soutiennent et participent à la formation ;
- accueillir dans de bonnes conditions sur son territoire d'autres collectivités souhaitant être formées : mettre à disposition des locaux à capacité suffisante, du matériel (paperboard, post it, marqueurs...), ainsi qu'un accueil café ;
- être un appui auprès de PQN-A et Hubikoop pour faciliter l'organisation des deux journées (notamment d'un point de vue logistique) ;
- être disponible pour suivre le projet (temps de préparation), participer à des temps d'organisation ;

e. Ce qu'apporte la formation-action

Pour le territoire accueillant, la formation-action lui permettra de :

- bénéficier d'une méthodologie dont il pourra s'emparer pour la suite, sur le sujet de l'inclusion numérique comme pour tout autre sujet territorial ;
- des données statistiques relatives à l'inclusion numérique, notamment cartographiques, spécifiques au territoire ;
- avoir des pistes de réflexion et d'actions pour éventuellement poursuivre la démarche ensuite sur le territoire ;
- valoriser son territoire en accueillant des pairs et être visible au niveau national ;

Pour les territoires accueillis, la formation-action leur permettra de :

- travailler entre pairs sur un objet commun : la construction d'une feuille de route territoriale d'inclusion numérique ;
- bénéficier d'une méthodologie et de pouvoir s'exercer en l'appliquant sur un territoire "laboratoire" ;
- confronter sa situation locale aux autres, trouver des pistes de solutions ou d'améliorations pour aller plus loin ;

f. Le budget :

L'intégralité de la formation est financée dans le cadre du projet retenu à l'AMI Outiller l'inclusion numérique par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), dans la limite du budget dédié pour 3 formations pour 3 territoires différents. Ce budget couvre les frais de déplacements des formateurs, leurs hébergements et la rémunération de leur prestation. Pour les territoires candidats nécessitant des frais de déplacements dépassant l'enveloppe allouée pour les 3 formateurs, une participation complémentaire sera éventuellement demandée.

7 - Modalités de candidatures

a. Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles :

- 1 - les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de France métropolitaine et DOM-TOM ;
- 2 - les communes de France métropolitaine et DOM-TOM ;
- 3 - les centres de ressources (hubs territoriaux pour un numérique inclusif, centres de ressources développement territorial, centres de ressources Politique de la Ville...) qui ont identifié des territoires intéressés par la formation.

b. Comment candidater :

Transmettre une lettre d'intention précisant :

- les motivations du territoire pour accueillir un tel dispositif ;
- les ambitions politiques et techniques sur l'inclusion numérique ;
- les besoins locaux d'ores et déjà identifiés sur le numérique ;
- les capacités logistiques pour accueillir la formation (salle adaptée et équipée capable d'accueillir 60 personnes, parking, etc) ;
- une estimation de la période la plus propice pour accueillir la formation ;
- une présentation des membres du groupe projet référents, qui auront en charge de porter les ambitions locales et de suivre la formation.

La date limite de candidature est fixée au : **07 avril 2023, 12h**. L'étude des candidatures sera effectuée par les copilotes de la mission.

8 - Contacts utiles

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Laurine Brun

Chargée de mission

"Inclusion numérique et territoires"

laurine.brun@pqn-a.fr

Jonathan Delpech

Directeur

jonathan.delpech@pqn-a.fr

Hubikoop

Camille Tanné

Chargée de mission

"Accompagnement et Conseil"

camille@hubikoop.fr